



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Palement

Question écrite n° 10853

Texte de la question

M. Ambroise Guellec demande à M. le ministre du budget de lui préciser les perspectives de l'instauration, en 1994, du paiement de l'impôt sur le revenu par Minitel dans la région Bretagne.

Texte de la réponse

Le télépaiement, nouveau mode de paiement qui remplace l'envoi d'un chèque par une opération Minitel, sera proposé aux fins d'expérimentation dans les régions de Bretagne et Nord - Pas-de-Calais pour le paiement de l'acompte de l'impôt sur le revenu du au 15 mai 1994. La promotion de ce service a été assurée à l'occasion de l'envoi de l'avis d'acompte du au 15 février 1994. Une extension éventuelle de ce nouveau mode de paiement sera subordonnée aux résultats de l'expérience.

Données clés

Auteur : [M. Guellec Ambroise](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10853

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 562

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1795